



CAPITAL

Informations clés pour l'investisseur

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non ».

GALILEO MIDCAP - Code ISIN Part C: FR0013482395

Société de gestion : OTEA CAPITAL

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif est, au travers d'une sélection de titres discrétionnaires, une valorisation du capital supérieure à 7,7% net de frais en moyenne annuelle sur la durée de placement recommandée (5 ans), en investissant dans des entreprises de petites et moyennes capitalisations.

FCP « Actions Internationales ».

Durée de placement recommandée : supérieure à 5 ans.

Le FCP est investi à hauteur de 75% sur des titres actions Internationales, titres de sociétés de pays de l'OCDE.

La stratégie consiste à investir dans des entreprises après une analyse fondamentale de leur positionnement concurrentiel et de leur valorisation. Cette analyse se base notamment sur les documents de référence et sur les comptes des entreprises afin d'estimer la valeur des fonds propres et la capacité de remboursement de la dette.

La sélection des investissements repose sur l'utilisation combinée de l'analyse quantitative comme premier filtre et de l'analyse fondamentale comme support de la décision d'investissement. Les clés de la sélection de titres demeurent la qualité de la société et la valorisation qui doivent toutes deux laissées apparaître un potentiel d'appréciation sensible sur la période d'investissement considérée.

Le fonds est investi au minimum dans 40 entreprises, principalement petites et moyennes capitalisations sur tous secteurs. Les investissements seront majoritairement réalisés dans des entreprises dont la capitalisation boursière est inférieure à 3 milliards d'US Dollars.

Le FCP peut investir jusqu'à 50% de son actif net dans des actions de petites capitalisations (capitalisation inférieure à 1000 M\$) négociées sur un marché réglementé, mais aucun de ces investissements ne représentant plus de 5% de l'actif net du fonds.

L'exposition action sera modulable entre 60% et 110%.

La poche titres de créances et instruments du marché monétaire sera essentiellement constituée d'obligations et instruments du marché monétaire européens.

La gestion sera discrétionnaire en termes de répartition dette publique/dette privée, de rating supérieur à « BBB- » ou jugée équivalente par la société de gestion et de sensibilité (0 à 5). Les titres spéculatifs ne représenteront pas plus de 10% du montant total des actifs.

L'investissement et l'exposition en produits de taux sera au maximum de 25%.

La composition du portefeuille ne cherchera jamais à reproduire, ni au niveau géographique ni au niveau sectoriel un indicateur de référence.

Réglementation SFDR : Sous l'article 6

Les instruments dérivés seront négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, en couverture ou en exposition aux risques actions, taux et change, dans la limite d'un risque global de 100% de l'actif net du fonds.

Le fonds pourra intervenir sur le marché des changes au travers de swaps de change. Le risque de change est limité à 25% de l'actif net du fonds.

Les dépôts inférieurs à 1 an jusqu'à 20% de l'actif net auprès du même émetteur.

Affectation des sommes distribuables : capitalisation totale. La Valeur Liquidative est quotidienne.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour ouvré jusqu'à 14.00 (heure Paris) auprès du dépositaire et sont exécutées sur la base de la prochaine Valeur liquidative en dix-millièmes de parts.

Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit des Gates) peut être mis en œuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique « Dispositif de plafonnement des rachats (Gates) » du prospectus, disponible sur le site www.otea-capital.com.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds. Le niveau de l'indicateur de risque passé ne préjuge pas du niveau de l'indicateur futur. La catégorie de risque la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Ce fonds est classifié « catégorie 6 », ce qui rend compte du type de gestion discrétionnaire mis en œuvre par OTEA Capital sur des investissements dans des entreprises de petites et moyennes capitalisations.

L'OPVCM n'offre pas de garantie en capital.

LES RISQUES IMPORTANTS POUR LE FCP NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

- Le risque de contrepartie ;
- Le risque de crédit ;
- Le risque d'impact des techniques telles que les produits dérivés ;
- Le risque de liquidité inhérent aux petites et moyennes capitalisations.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distributions des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,00 %
Frais de sortie	Néant
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,57% (1)
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	20 % TTC par an au-delà de 7,7% annualisés nets de frais de gestion, avec high water mark par rapport à la VL de création et la plus haute VL de clôture des exercices précédents ayant généré des frais variables. 0,37% (2)

Le pourcentage indiqué correspond au maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certain cas, l'investisseur peut payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos au 31/12/2020.

(1) La part ayant été créée le 09/03/2020, les frais courants ont été calculés au prorata du nombre de jours écoulés, depuis le lancement de la part, et non sur une année complète.

Les frais courants ne comprennent pas :

- Les commissions de surperformance.
 - Les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.
- (2) Il s'agit, pour cet exercice tronqué, uniquement des frais de performance, acquis à OTEA Capital, au moment de rachats intervenus sur des VL en territoire de surperformance.

PERFORMANCES PASSES



■ Le diagramme affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

■ Le fonds a été créé le 09/03/2020
- La part C a été créée le 09/03/2020.

■ La devise dans laquelle les performances passées ont été calculées est l'Euro.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS BANK, Société Anonyme

Les rapports annuels, les rapports semestriels, les prospectus, les historiques de Valeurs Liquidatives sont disponibles auprès d'OTEA Capital ou sur le site www.otea-capital.com

L'OPCVM peut être constitué d'autres catégories de parts. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts dans le prospectus de l'OPCVM ou sur le site www.otea-capital.com

Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet www.otea-capital.com ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération et du Conseil de Surveillance.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de cet OPCVM peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.

La responsabilité d'OTEA Capital ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

OTEA CAPITAL est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 18/06/2021